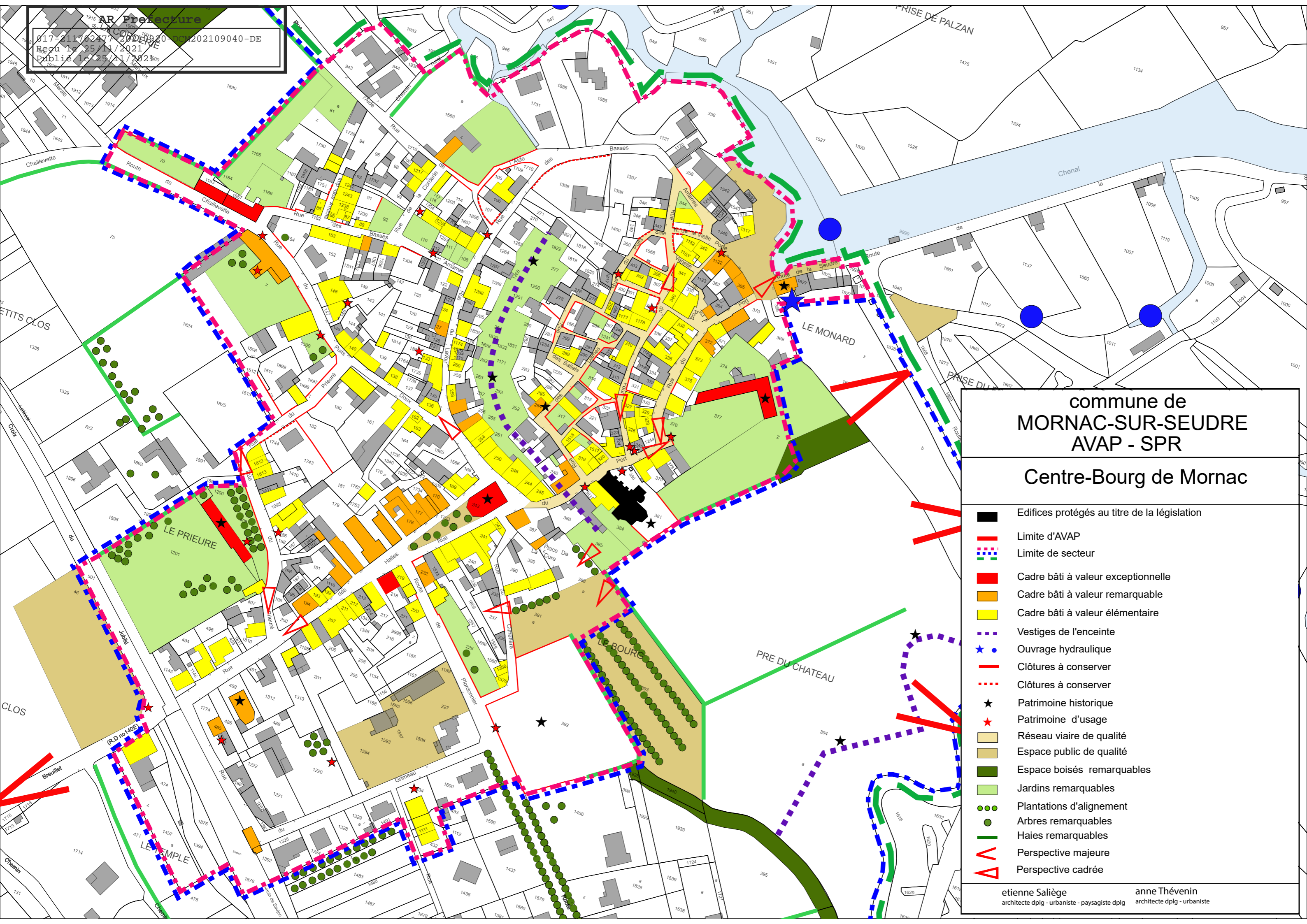


AR Prefecture
 017-21178247
 Reçu le 25/11/2021
 Publié le 25/11/2021
 202109040-DE



commune de
MORNAC-SUR-SEUDRE
 AVAP - SPR

Centre-Bourg de Mornac

-  Edifices protégés au titre de la législation
-  Limite d'AVAP
-  Limite de secteur
-  Cadre bâti à valeur exceptionnelle
-  Cadre bâti à valeur remarquable
-  Cadre bâti à valeur élémentaire
-  Vestiges de l'enceinte
-  Ouvrage hydraulique
-  Clôtures à conserver
-  Clôtures à conserver
-  Patrimoine historique
-  Patrimoine d'usage
-  Réseau viare de qualité
-  Espace public de qualité
-  Espace boisés remarquables
-  Jardins remarquables
-  Plantations d'alignement
-  Arbres remarquables
-  Haies remarquables
-  Perspective majeure
-  Perspective cadrée

etienne Saliège
 architecte dplg - urbaniste - paysagiste dplg
 anne Thévenin
 architecte dplg - urbaniste